

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE INSEE ÎLE-DE-FRANCE

10 JUILLET 2025

## En Île-de-France, les couples les plus modestes se séparent davantage que les plus aisés

### Chaque année, environ 3 % des couples les plus modestes se séparent

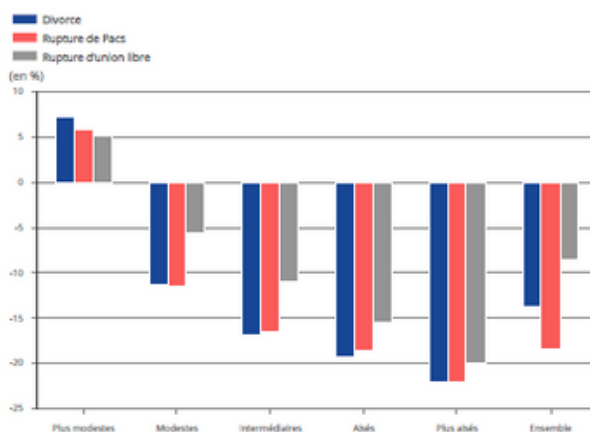
Entre 2014 et 2020, 76 300 couples se sont séparés chaque année en Île-de-France. Cela représente 2,7 % des couples franciliens liés par un mariage ou un pacte civil de solidarité (Pacs) ou vivant en union libre. Les séparations sont un peu plus fréquentes au sein de ceux dont le niveau de vie est le plus faible.

En Île-de-France, le niveau de vie médian d'une personne diminue en moyenne de 10,5 % l'année qui suit une séparation, passant de 24 900 euros annuels à 22 200 euros. Cette évolution diffère toutefois selon le niveau de vie initial.

### La baisse du niveau de vie est d'autant plus importante qu'il est haut initialement

Les personnes appartenant aux 20 % des couples les plus modestes voient leur niveau de vie médian augmenter légèrement après une séparation (+6 %, soit +800 euros par an). Pour les autres couples, le niveau de vie diminue au moment de la séparation. En outre, plus le niveau de vie initial est élevé, plus cette baisse est importante. Elle atteint même 21 % (soit -10 800 euros par an) s'agissant des séparations au sein des 20 % des couples les plus aisés. Par ailleurs, la rupture d'une union contractualisée (mariage ou Pacs) entraîne une baisse de niveau de vie plus importante pour les ex-conjoints qu'une rupture d'union libre, excepté pour les plus modestes.

Évolution du niveau de vie annuel médian avant et après la séparation selon le type de séparation et la catégorie de niveau de vie



### Une baisse de niveau de vie plus importante pour les parents conservant la garde de leur(s) enfant(s) après séparation

Après la séparation, le niveau de vie des parents qui ont la garde des enfants est moindre que celui de leurs ex-conjoints. Ainsi, les parents conservant la garde de leur(s) enfant(s) subissent une perte de niveau de vie plus importante (-11 %) que ceux n'en conservant pas la garde (-6 %).